



BUCOPA

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY – CÔTIÈRE – PLAINE DE L'AIN

Comité de pilotage

08 juillet 2025 – 14h30-16h30

1. Ordre du jour et objectifs du comité

Présentation des réflexions sur la vision politique de l'aménagement du BUCOPA pour les 20 ans à venir

- Synthèse sur les retours des intercommunalités sur les scénarios sur l'armature du SCoT.
- Proposition d'ajustements : du PADD au PAS

2. Lieu de la réunion

- Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

3. Contenu des échanges

1. Introduction du Président

Pour faire suite aux entretiens qui se sont déroulés avec les intercommunalités les 3 et 4 juin 2025, le Président du SCoT salue la vision extraterritoriale que chacune d'entre elles a pu montrer, mettant en évidence l'envie et la nécessité de travailler ensemble au sein du SCoT BUCOPA, mais également de la prise en compte des impacts des territoires voisins sur leur propre devenir et la qualité de vie des habitants.

2. Armature urbaine du SCoT

La démarche progression d'ajustement de l'armature urbaine du SCoT Bucopa est présentée par étape : armature du SCoT en vigueur, projets d'infrastructures ou de développement (économique, touristique, etc.) pouvant influencer son évolution, scénarios d'ajustement, contenu des débats sur l'armature.

Plusieurs grandes idées :

La structuration de coopérations intercommunales au sein de pôles pluricommunaux ce afin d'acter d'une part, affirmer d'autre part, le partage de fonctions et de responsabilités entre communes voisines **partageant** des fonctionnements quotidiens liés. Ainsi, de nouveaux pôles pluricommunaux émergent :

- Lagnieu additionné de Saint-Sorlin-en-Bugey, pour organiser l'accès aux services de la première aux habitants de la seconde ;
- Meximieux additionné de Pérouges (continuité bâtie du bourg moderne à la ville-centre) et de Villieu-Loyes-Mollon : commune désormais soumise aux objectifs de logements locatifs sociaux fixés par la loi SRU, cette dernière doit désormais produire de nouveaux logements, impactant les budgets de la commune (achat de terrain) et grevant sa capacité à répondre aux besoins en équipements et services

en propre. Aussi, le pôle pluricommunal dont elle doit faire partie permettra d'organiser l'accès aux services des autres communes qui le constituent ;

- Saint-Jean-le-Vieux rejoint les communes de Pont-d'Ain et de Jujurieux dans un tripôle aux fonctions complémentaires et s'inscrivent en continuité bâtie : St-Jean-le-Vieux / Pont d'Ain contact sur la fonction développement économique ; St-Jean-le-Vieux / Jujurieux sur la fonction développement résidentiel ;
- Le nouveau pôle de la Plaine de l'Ain constitué de Blyes, Saint-Vulbas et de Loyettes semble pertinent à structurer pour organiser le développement résidentiel lié aux projets de ce secteur. En outre, Loyettes est concernée par le seuil démographique déclenchant les objectifs SRU en matière de logements sociaux ;

En revanche, le pôle d'équilibre territorial d'Ambérieu-en-Bugey conserve sa composition communale d'alors ; en effet, s'il a été question pendant un temps d'intégrer Vaux-en-Bugey, celle-ci n'a finalement pas été incluse du fait de l'aléa inondation qui limite les développements dans cette partie du territoire, l'insertion à un pôle impliquant des responsabilités importantes.

3. Les évolutions de la stratégie d'aménagement : du PADD au PAS

Plusieurs réactions quant aux persistances et aux nouveautés à prendre en compte pour l'écriture du PAS du SCoT BUCOPA :

- Les effets d'entraînement des projets d'aménagements peuvent être d'ampleur plus importante que ce que peuvent attendre les acteurs concernés, par exemple la Centrale du Bugey recrute largement au-delà des limites administratives du BUCOPA (cf. cartes projetées réalisées dans le cadre de la cartographie des flux domicile travail des actifs travaillant sur les communes de Saint-Vulbas et de Sainte-Julie – Maitrise d'ouvrage PIPA) ;
- Les problématiques d'éloignement sont aussi gérées par les grands employeurs du territoire, par exemple EDF affrète des navettes pour ses salariés depuis Pont-d'Ain, mais non accessibles par les autres salariés des autres entreprises présentes à proximité du site d'exploitation ;
- La prise en compte des stratégies communautaires en cours de définition ou, le cas échéant, en vigueur, en matière de mobilité : 3 intercommunalités sur les 4 du SCoT disposent de leur PDMs. Toutefois, le Maire de Pont-d'Ain rappelle que les PDMs doivent s'articuler les uns avec les autres, à minima à l'échelle du BUCOPA. La coordination des mobilités et des offres de déplacements est donc un des champs à traiter à l'échelle du BUCOPA ;
- La prise en compte des capacités d'assainissement pour conditionner le développement résidentiel. Ce principe est à réaffirmer car trop souvent encore, des communes prévoient leur projet municipal d'aménagement de leur territoire sans en tenir compte.

Le positionnement stratégique du PAS est ensuite présenté, avec une volonté d'affirmer plutôt l'identité « rurale » que « campagnarde » du territoire (remplacement du mot clé). Ensuite, tout au long de la présentation des 3 grands axes du développement stratégique du PAS, sont abordés plusieurs positionnements forts :

- Travailler l'inter-territorialité, c'est-à-dire les liens entre les territoires à différentes échelles : entre communes d'un même pôle, entre communes d'une même intercommunalité, entre intercommunalités du SCoT, avec d'autres territoires voisins.
- La valorisation des énergies renouvelables, l'affirmation d'une approche écologique et l'engagement du territoire dans les transitions (énergétiques et écologiques) doivent aussi trouver leur place comme un but en tant que tel dans le projet d'aménagement. En l'état actuel, ces objectifs sont sous-jacents à l'ensemble du développement, par la prise en compte des capacités d'accueil du territoire.

4. Les conclusions du Président

Enfin, le président du syndicat mixte BUCOPA conclut les échanges en proposant de fixer les dates des prochaines réunions :

- Comité de concertation le 17/09/25 à 17h ;
- Comité de pilotage sur le PAS le 25/09/2025 à 14h à la CC Côtière à Montluel ;
- Séminaire des élus le 22/10/25 à 14h.

4. Suite de la démarche

- Transmission **au comité de pilotage le 25 septembre du PAS** en cours de rédaction ;
- Préparation du Comité de concertation du 17/09 en comité technique le 10/09 à 9h30 (visio : Olivier Prémillieu + Président + atopia).